COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE PLÉNIER DE L'ÉCOLE DE DROIT DE TOULOUSE

04 mars 2025– 13h30

Salle Gabriel Marty

COLLEGE	NOM	Prénom	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
A	BIOY	Xavier	X				
A	BLANC	Didier			X	LYCETTE CORBION	13H50
A	DE GROVE-VALDEYRON	Nathalie			X	XAVIER BIOY	13H50
A	BASSANO	Marie	X				
A	GAUDIN	Hélène		X			
A	GINESTET	Catherine	X				
A	JULLIAN	Nadège	X				
A	NÉLIDOFF	Philippe			X	CATHERINE GINESTET	13H50
A	PELLE	Sébastien	X				
A	POUMARÈDE	Matthieu	X				
B	BLIN	Olivier			X	LYCETTE CORBION	13H50
B	BRUGGEMAN	Maryline	X				
B	CHAZELLE	Alexandre	X				
B	FABRIES-LECEA	Eugénie		X			
B	GROSCLAUDE	Laurent	X				
B	IZAC	Laurent		X			
B	RIEUBERNET	Christelle			X	SARAH TORRICELLI-CHRIFI	13H50
B	SUTRA	Romy		X			
B	TORRICELLI-CHRIFI	Sarah	X				
B	CORBION	Lycette	X				
BIATSS	BERSON	Alexandre					
BIATSS	FOSTITCHENKO	Jennifer	X				
BIATSS	CHABBERT	Damien					

COLLEGE Usagers licence	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
PARLONS CAMPUS	Musset Hugo	Titulaire	X				
	Prunet Marilou	Suppléant					
	Buhagiar Anaïs	Titulaire					
	Mille-Egea Jean-Baptiste	Suppléante					
	Durand Tom	Titulaire					
	Brefuel Morgane	Suppléant					
UNION ÉTUDIANTE	Serrat Émeline	Titulaire					
	Galtier Léo	Suppléante					
UNI	Vidaillac Jade	Titulaire			X	MATTHIEU POUMARÈDE	13H50
	Cambouris Jules	Suppléante					

COLLEGE Usagers master et doctorat	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
UNI	Delmas Clément	Titulaire					
	Dulon Camille	Suppléante					
UNION ÉTUDIANTE	Simon Matis	Titulaire					
	Huteau Cécile	Suppléant					
PARLONS CAMPUS	Caviglioli Raphaël	Titulaire					
	Da Costa Vilela Enzo	Suppléante					
	Aquilina Élise	Titulaire	X				
	Migayrou Lou	Suppléant					

COLLEGE Personnalités Extérieures	NOM Prénom	Titulaire / Suppléant	Présent	Excusé	Avaient donné Procuration		
						A	A partir de
Conseil régional Occitanie	SZTULMAN Marc	Titulaire					
	REGOURG Serge	Suppléante					
École des Avocats du Sud-Ouest Midi Pyrénées	CARRÈRE Thierry	Titulaire					
	CHAMAYOU Laurence	Suppléante					
Chambre de Commerce et d'Industrie de Toulouse	ROUILLON VALDIGUIÉ	Titulaire					

COLLEGE **Personnalités Extérieures**	**NOM Prénom**	**Titulaire / Suppléant**	**Présent**	**Excusé**	**Avaient donné Procuration**		
Centre Régional de Formation Professionnelle Notariale	CATHALA Jean	Titulaire			X	LAURENT GROSCLAUDE	13H50
	VIENNE Boris	Suppléant					
Tribunal Administratif de Toulouse	BILLET-YDIER Fabienne	Titulaire					
	DAGUERRE DE HUREAUX Alain	Suppléant			X	LAURENT GROSCLAUDE	13H50
Représentant des magistrats de l'Ordre judiciaire désigné par le Premier Président de la Cour d'Appel et le Procureur Général près cette Cour	FEIRRERA Chantal	Titulaire			X	XAVIER BIOY	13H50
	JACQUET Nicolas	Suppléant					
AIRBUS	GAUDILLERE Pascal	Titulaire					
	DUMONTIER Beltram	Suppléant					
Personnalité élue	GRANEL Laurent	Titulaire					

INVITES	**NOM**	**Prénom**	**Fonction**	**Présent**
Madame	CITERICI	Hélène	RAF Faculté de Droit et Science Politique	X
Madame	BENTAÏEB	Loubna	Faculté de Droit et Science Politique	X
Monsieur	LAURENT	Julien	Président de section 01	
Monsieur	MOUTON	Stéphane	Président de section 02	
Monsieur	BASSANO	Marie	Président de section 03	
Monsieur	DERAMBURE	Caroline	Directrice EEDU	
Madame	FABAS-SERLOOTEN	Anne-Laure	Responsable Antenne Montauban	X
Madame	DARIO	Aurélie	RAF FOAD	
Madame	PORCARIO	Stéphanie	Chef de Pôle Licence Droit	
Madame	PINQUIE	Marie-Pierre	Chef de Pôle Master Droit	
Monsieur	WOLFF	Camille	SG École Européenne du Droit	
Monsieur	MARTY	Marcel	Directeur du DSF - SCD	X
Monsieur	BLUNTZ	Cosima	Directeur des Études et de la Scolarité	
Madame	BOTTON	Antoine	Directeur IEJ	
Monsieur	JACQUEMIN	Zoé	Directrice ESL	

Monsieur	ANDRIANTSIMBAZOVINA	Joël	Directeur E2DSP	
Madame	RAULT	Charlotte	DLC	X
Madame	DESBOIS	Yaëlle	Doctorante	X

Le conseil débute à 13h50.

Il est donné lecture des procurations.

1. Actualités

1 – A École de droit

L'École de droit de Toulouse est à la fois d'ores et déjà, mais encore plus maintenant, dans les plateformes Parcoursup. Globalement la plateforme Parcoursup se remplit tout à fait normalement donc on va avoir au moins autant de candidatures vraisemblablement que l'année dernière. Il va y avoir une certaine stabilité pour l'ensemble des formations. La clôture s'approche néanmoins des candidatures puisque ce sera mi-mars.

S'agissant de mon master, à l'inverse les choses commencent tout juste puisque les étudiants peuvent candidater depuis le 25 février 2025 et ils ont pour ce faire jusqu'au 24 mars pour candidater. On les a sensibilisés évidemment à la nécessité de travailler leur dossier et cela avance semble-t-il plutôt bien.

De la même manière, nous sommes en train effectivement de constituer les COS (Comités de Sélection) de Professeur et de Maître de conférences. Monsieur le doyen rappelle que dans les grandes lignes, il y aura un Professeur en section 03 sur un poste 46-1, un Professeur en section 01 sur un poste 46-1 et un Maître de conférences sur un poste mutation en droit civil.

Le poste professeur en droit privé, c'est un poste de droit bancaire et commerce international. Et enfin en droit public, il y a deux postes de Maître de conférences en droit public et a priori deux postes de Professeur également, un normalement à l'agrégation.

Il y a quand même un sujet, car nous avons appris que nous aurions fait le choix collectif, mais pas forcément nous, l'établissement, de ne pas nous situer dans la session synchronisée. Il y a quand même en ce moment beaucoup d'inconvénients parce qu'on prend beaucoup de retard en réalité, puisque pour l'instant, les présidents de COS ne sont pas désignés, les COS ne sont pas constitués ou en tout cas pas officiellement et donc le risque notamment pour les postes de maître de conférences, nous allons passer après un peu tout le monde et nous nous dirigeons vers des recrutements très tardifs, alors que tous les postes synchronisés sont publiés, que beaucoup de COS sont en train de se constituer ou même en en réalité ont été constituées avec des dates d'audition, etc.. Nous sommes d'avis de réévaluer cette position globale, sauf, à ce moment-là, à réellement tout anticiper. C'est-à-dire que l'intérêt, me semble-t-il, d'être hors de la session synchronisée, c'est de passer avant les autres, ce n'est pas de passer après tout le monde.

Soit ça ne recommence pas, soit il faut changer le calendrier, soit il faut se dire qu'on revient dans la session synchronisée, ce qui permet à tout le monde d'avoir des dates, d'être plus clair, et au moins, on sait où on va de manière générale. Même si cette année, les enjeux ne sont peut-être pas si forts que ça, car en droit public notamment, il y a plutôt des mutations en Maître de conférences. Mais si demain on est sur des postes, effectivement, de maître de conférences, où

l'objectif c'est d'aller recruter des docteurs, si on arrive après tout le monde, c'est quand même très compliqué.

1 – B Profil des néo-entrants

Nous allons rentrer dans une phase de sélection des dossiers dans Parcoursup.

Aujourd'hui globalement, nous sommes une des dernières grandes facultés, en taille, qui accueille effectivement différents profils de baccalauréats de matières relativement significatives. En en grande partie des baccalauréats généraux, en beaucoup plus petite partie, mais néanmoins de manière substantielle, puisque c'est à peu près 10% d'étudiants qui viennent de baccalauréats technologiques, et enfin, 2.1% d'étudiants qui viennent de baccalauréats professionnels. Une des questions qui se posent, c'est effectivement, est-ce que, comme ces autres facultés, on ferme l'accès à ces étudiants de baccalauréat technologique et professionnel ? Monsieur le doyen a sollicité la cellule statistique de l'université, et les chiffres de réussite des étudiants en baccalauréat technologique ou professionnel, sont extrêmement faibles, puisqu'on est à 12% en fin de L1.

Pourquoi cette réflexion ?

Comme vous le savez, nous avons entamé, une réduction du nombre d'étudiants à l'arrivée en L1. Puisque nous sommes passés de 1580 étudiants néo-entrants à, la rentrée prochaine, 1200 étudiants. Et donc la question qui peut se poser, c'est quel type de néo-entrants nous allons accueillir ? Et là, il y a deux sujets. Premier sujet, il y a effectivement, c'est 160 étudiants baccalauréat technologique et baccalauréat professionnel. Et puis après, il y a les réorientations. Sur ce deuxième sujet, le discours du rectorat est clair. Il préfère, que nous accueillons des néo-bacheliers plutôt que des réorientés. Donc va se poser effectivement la question du sort des réorientés. Et deuxième point, est-ce qu'on continue à faire rentrer des étudiants en baccalauréat technologique et ou en baccalauréat professionnel, là où frappe à notre porte des étudiants de baccalauréat général ? que de fait, on prend moins, puisque quand on se resserre de 300 ou 400 étudiants, on en prend moins. Donc ce sont deux questions qui sont évidemment importantes, à la fois sur le message aux lycéens au premier chef, et au lycée également. Donc ce sont des choix, effectivement, qu'il va falloir que l'on fasse en fonction de nos capacités d'accueil, qui sont donc fixées à 1 200 étudiants néo-entrants, dont une part significative, effectivement, de bacheliers.

Donc concrètement, l'année dernière, en parcours droit, nous avions une capacité d'accueil de 1280 étudiants, hors redoublants, nous en avons fait rentrer 1297, puisque Parcoursup n'est pas une science exacte, mais c'est une idée générale, dont 1137 néo-bacheliers et 160 autres. Alors les 160 autres, pour l'essentiel, effectivement, ce sont des réorientations. Ce sont aussi des redoublements en provenance d'autres établissements. Et enfin, pour une part non négligeable des 160, ce sont des CPGE avec lesquels nous avons des conventions, puisque vous savez qu'un certain nombre d'étudiants en classe préparatoire doivent en même temps qu'ils sont en classe préparatoire s'inscrire, même s'ils ne suivent absolument pas les cours, dans notre établissement. Ça doit représenter sur les 160 à peu près à 60 étudiants. Les bacs généraux, donc néo-entrants, ça concerne 1 002 étudiants, donc c'est une immense majorité. On a 111 bacs technologiques donc 10% et 24 bacs pro donc 2,1% et nous avions l'année dernière, 248 étudiants en L1 donc en fait il y a une grande part d'étudiants en réalité qui redouble, voire qui triplent leur L1.

S'agissant des mentions donc, le niveau global monte considérablement parce qu'entre 2023 et 2024, on est passé de 67% d'étudiants qui ont des mentions à 81% d'étudiants qui ont des mentions. Donc on est très au-delà du niveau général des étudiants, ce qui est plutôt une bonne

nouvelle, ce qui veut dire que globalement, le niveau de nos étudiants s'élève, ce qui s'est traduit très largement dans les résultats du premier semestre du S1. Donc, il y a 219 étudiants l'année dernière qui n'avaient pas de mention, 484 avec une mention assez bien, 358 avec une mention bien, et puis ensuite, de manière moins importante, mention très bien, 74, et les félicitations du jury, on en a 2.

Le doyen propose d'envisager un semestre ou une année zéro pour les étudiants de bacs pro et techno afin de les aider à progresser. Cela impliquerait de se concentrer sur des petites cohortes d'étudiants (environ 150) qui ont le potentiel mais rencontrent des difficultés. L'objectif serait de tester leur motivation, les remettre à niveau et les aider à s'insérer avant de les intégrer dans le cursus classique. Cependant, cela nécessiterait des moyens supplémentaires et l'engagement de collègues, ce qui pourrait être compliqué en raison de la situation économique actuelle. Le doyen mentionne que TSE a déjà mis en place un système similaire avec certains résultats positifs, notamment pour les matières difficiles comme les mathématiques. En attendant une décision définitive, il est proposé de continuer à accueillir ces étudiants sans problème.

Autres propositions visant à améliorer l'accès et la réussite des étudiants en droit, issus des filières technologiques et professionnelles :

- **Réflexion sur l'examen d'entrée** : Il est question de réinventer le système d'examen à l'entrée de l'université, car les taux de réussite au baccalauréat ne jouent plus pleinement leur rôle.
- **Test avec des lycées** : Un test est prévu avec le lycée de Fonsorbes pour sensibiliser les étudiants aux études de droit. L'objectif est de créer un réseau de lycées référents dans la région, comme Fonsorbes, pour organiser des demi-journées de sensibilisation. Le succès de ce projet dépend en grande partie de l'engagement et de la compréhension du proviseur du lycée concerné.
- **Test en ligne informatif** : Proposition d'un test en ligne non contraignant, permettant aux étudiants de s'autoévaluer sur des questions variées. Cependant, le timing de ce test pose problème.
- **Inclusion dans Parcoursup** : Il est suggéré d'avoir une démarche inclusive dans Parcoursup pour identifier les meilleurs profils parmi les baccalauréats spécifiques. Une commission pourrait être dédiée à l'analyse de ces dossiers de baccalauréats spécifiques.
- **Parcours en L1** : Pour aider les étudiants identifiés, il est proposé de leur offrir un TD supplémentaire de méthodologie universitaire par semaine avec un enseignant spécialisé pour les orienter et les soutenir, quitte à envisager une réorientation à la fin du premier semestre.
- **Critique de l'idée des groupes spécifiques** : Certains participants sont opposés à l'idée de créer des groupes de niveau ou de mettre tous ces étudiants ensemble dans des TD spécifiques, trouvant cela stigmatisant.
- **Parcours Réussite et Encadrement** : Les étudiants de licence sont réquisitionnés pour corriger des textes, et ceux ayant les plus mauvaises notes, sont obligatoirement intégrés dans un parcours réussite. Un enseignant à temps plein sera dédié à ce parcours, offrant un encadrement spécifique pour aider ces étudiants. Par exemple, à Montauban, ce programme est appelé "insertion universitaire" et propose un renforcement en méthodologie juridique ainsi qu'un accompagnement global sur la vie étudiante.

- **Cordées de la Réussite :** À Montauban, les Cordées de la Réussite ont été développées pour lutter contre l'autocensure et les inégalités sociales, notamment dans le département du Tarn-et-Garonne. Ce dispositif permet d'identifier des lycéens intéressés par le droit et de les intégrer dans un programme d'immersion en cours. Sur 20 lycéens participant aux Cordées, environ la moitié sont ensuite récupérés pour suivre des études en droit.
- **Centre de Formation pour les Enseignants** : Depuis deux ans, l'université est devenue un centre de formation pour les enseignants du lycée qui dispensent l'option "droit et enjeux du monde contemporain". Cela permet de constituer un réseau d'enseignants. Les enseignants viennent en présentiel au mois de juin pour rencontrer les formateurs et créer des liens, facilitant ainsi la transmission d'informations précises sur le droit et les attendus académiques aux étudiants.

S'agissant de **Montauban**, il n'y a pas d'erreur, 140 étudiants, 125, 15 autres. Concernant le bac général, c'est 101 étudiants, 20 néo bacheliers et 4 autres. S'agissant effectivement des mentions, en revanche, et c'est un peu ce que tu disais tout à l'heure, on n'est pas dans la même proportion, puisqu'on a 50% d'étudiants qui ont une mention et 50% d'étudiants qui n'en ont pas.

Droit et gestion, c'est 60 étudiants 59 néo bacheliers, 100% de bac général et 98,3% de mention donc mention *assez bien*, beaucoup de mentions *bien* et beaucoup de mentions *très bien*.

Éco-droit, on a 90 étudiants, 81 néo bacheliers, 100% de bac général, quasiment 100% de mentions.9 mentions *assez bien*, 38 mentions *bien*, 9 mentions *très bien,* 2 mentions *très bien et félicitations du jury*.

Parcours LAS droit, pour rappel, c'est la licence accès santé qui permet à des étudiants qui le souhaitent, entrer en deuxième année de médecine de non pas de passer par la PASS, donc le parcours accès santé, mais plutôt par la LAS avec donc une majeure droit et une mineure médecine. Nous avions 150 places ouvertes en LAS, ce qui est totalement inédit, il n'y a aucune autre faculté de droit qui a 150 places, toutes les autres c'est entre 30 et 40, on est passé à 100 l'année dernière et on passera à 70 l'année prochaine et en réalité, on doit être plutôt autour de 50 étudiants qui préparent vraiment le concours de médecine en faisant du droit. En effet, on a une part significative d'étudiants qui s'inscrivent en LAS non pas pour passer médecine mais pour s'inscrire en droit donc ça veut dire qu'on a ici un double sujet. Effectivement, on a des étudiants qu'on n'a pas pris dans le parcours de droit général donc ils contournent, ils s'inscrivent là et ils sont pris parce qu'il y a des places et ensuite on a quand même un sujet, c'est que nous finançons la première année de médecine, car nous avons désormais zéro financement pour ces étudiants-là Donc on passe à 70 places cette année. On a 56 bacs généraux, 16 bacs technologiques et 2 bacs pro. On a 23 étudiants sans mention, on n'a pas de mention *très bien*, donc en réalité vous retrouvez 33 plus 18, la vraie cohorte des étudiants qui préparent vraiment médecine et qui s'inscrivent effectivement au concours. Actuellement, on a un taux échec qui est importants en LAS alors que ça ne devrait pas logiquement être le cas pour des étudiants qui veulent préparer médecine.

Droit et monde hispanique, on retrouve une formation à sélection avec une capacité d'accueil de 27 étudiants. 26 Bac général, il y a un autre 100% de bac généraux. Et là encore, 100% de mentions, 6 mentions *assez bien*, 3 mentions *bien*, 14 mentions *très bien*. Donc on est effectivement ici dans des profils qui sont 100% mentions et qui, de surcroît, sont plutôt des belles mentions.

Droit français et droit anglo-saxon, 25 étudiants, 25 bacs généraux, 0 mention *assez bien*, 13 mentions *bien*, 10 mentions *très bien*, 2 mentions *très bien et félicitations du jury*.

Passau, Mannheim, (l'autre parcours allemand n'ai pas fait, parce qu'il est plus difficile à cerner et il y a peu d'étudiants). Donc 15 étudiants, dont 11 néo bacheliers et 4 autres, dont 11 bacs généraux parmi ceux qui ont passé le bac, une sans mention, deux mentions *assez bien*, sept mentions *bien*. Donc on a 90% d'étudiants avec mention, donc 9 sur 10 ici.

Parcours Valence, on a 25 étudiants, 24 néo bacheliers, 1 bac technologique et 23 bacs généraux. Et enfin, pareil, 100% de mention.

Parcours Essex, c'est du même acabit, 24 étudiants, dont 23 néo bacheliers, 23 bacs généraux.

Milan, là on est sur des plus petites cohortes. 13 étudiants, donc 10 néo bacheliers, 10 bacs généraux, et tous avec une mention *assez bien*, *bien* et *très bien*.

Bangor, 29 étudiants, 25 néo bacheliers, 100% de bacs généraux. Mention *assez bien*, mention *bien*, mention *très bien*.

Il n'y a pas la double licence droit et sciences politiques, mais dont tous les étudiants, là aussi, ont une mention au baccalauréat.

Donc l'idée générale, c'est que globalement, si on comptabilise tout le monde, on doit être à peu près à 85% d'étudiants qui ont une mention au bac, qui rentrent dans une des formations que nous proposons, ce qui est une très bonne chose, évidemment. Il y a sans doute, la question de comment on s'occupe effectivement des étudiants qui ont des mentions à leur baccalauréat technologique ou professionnel avec une situation qui est un peu plus difficile.

1 – C La formation à l'IA (point ajouté)

L'École de droit propose une formation destinée à tous les enseignants-chercheurs et chargés de TD sur l'utilisation des Large Language Models (LLM) et de l'intelligence artificielle générative. Cette formation vise à préparer une assemblée générale le 6 mai après-midi, où nous pourrons échanger sur nos pratiques actuelles et discuter des propositions à soumettre au conseil d'école. L'objectif est d'établir des bonnes pratiques communes afin d'éviter les disparités entre les cours en présentiel et à distance, et de s'assurer que chacun fasse des choix éclairés concernant l'utilisation de ces technologies.

Les sessions de formation auront lieu les 7, 10, 14 et 17 avril 2025. Deux séances seront proposées sur deux dates différentes : la première sera filmée et la seconde en format hybride. Ainsi, tout le monde pourra accéder aux deux séances de formation ainsi qu'à une auto-formation en ligne proposée par le Service Commun de Documentation (SCD). L'objectif est que tous les participants aient le même niveau d'information.

Cette formation vise à nous former à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans nos pratiques pédagogiques, à comprendre ses avantages et inconvénients, et à être vigilants quant à son utilisation. Nous savons que les étudiants utilisent déjà ces outils, donc il est crucial de savoir comment les intégrer dans nos évaluations. Nous discuterons des différentes IA disponibles, de ce qu'elles peuvent apporter à nos formations, et de la manière dont nous pouvons les utiliser pour évaluer les étudiants. Nous déterminerons également ce qui sera accepté ou refusé d'évaluation avec l'IA et ce que nous ferons sans elle.

2. L2 droit et IEP Toulouse

Ce point est reporté au prochain conseil

3. EEDU : Modification MCC

Modifications et Reconductions :

- Il n'y a que des modifications et des reconductions de programmes existants.
- Aucune création de nouveaux programmes.

Volume Horaire :

- Pas de réorientation vers une augmentation du volume horaire, conformément aux demandes de l'École de droit de Toulouse et de la directrice de l'EEDU.
- Les ajustements visent à maintenir un volume horaire constant à 100% pour tous les diplômes. Toute augmentation dans une période est compensée ailleurs.

Exception :

- Le DU Santé, Protection sociale et Création de justice subit une augmentation de 2 heures de cours magistraux (CM) en raison de l'exercice bénévole des enseignants depuis deux ans. Ce diplôme universitaire (DU) est rattaché à un master présenté en février.

Présentation des Derniers Diplômes :

- La présentation des derniers diplômes, notamment la CAPA de Madame Sarah Torricelli-Chrifi, est retardée en raison de la publication de nouvelles fiches RNCP et du temps nécessaire pour se mettre en conformité.

Ce point est adopté à l'unanimité.

4. Condition d'admission en Licence droit - Votes

Le document présente les différentes conditions d'admission en licence droit, mention droit, parcours droit, ainsi que les changements attendus suite à ces modifications. Voici les trois points clés :

- **Redoublements en L1** : Le rectorat souhaite donner la priorité aux néo-bacheliers pour les admissions en première année de licence droit. Les étudiants redoublants ou en réorientation provenant d'autres établissements devront repasser par Parcoursup pour être évalués, réduisant ainsi le nombre d'étudiants accueillis directement.
- **Accès de Plein Droit depuis la Licence Économie-Gestion :** Il existait un accès de plein droit pour les étudiants en deuxième année de licence droit provenant de la licence économie-gestion. Cet accès n'a pas été utilisé depuis longtemps et sera donc supprimé.

- **Augmentation des Demandes d'Admission en L2 et L3 :** Il y a une forte augmentation du nombre d'étudiants souhaitant intégrer la deuxième ou troisième année de licence droit à partir d'autres établissements. Environ 150 étudiants pour la L2 et 50 pour la L3 veulent venir, ce qui pose des défis logistiques et organisationnels. Ces étudiants proviennent souvent de facultés plus petites et cherchent à se positionner avantageusement avant les sélections en master.

Ces modifications visent à mieux gérer les admissions en licence droit, en donnant la priorité aux néo-bacheliers, en supprimant des accès peu utilisés, et en s'adaptant à l'augmentation des demandes d'étudiants provenant d'autres établissements.

Les étudiants souhaitant transférer leur dossier ne peuvent être refusés. Cependant, un mouvement a été initié pour fournir des recommandations à ces étudiants. Ces recommandations, détaillées dans le deuxième paragraphe, incluent la nécessité de déposer un dossier de candidature qui sera examiné par une commission. Si l'étudiant maintient sa volonté de venir, il pourra être accepté après validation par cette commission. Cette démarche vise à décourager les candidatures non sérieuses tout en permettant aux étudiants motivés de poursuivre leur projet.

Ensuite, il est mentionné que tous les autres dossiers et cas seront examinés par une commission composée des responsables des niveaux L1, L2, L3, ainsi que du personnel des scolarités. Cette commission évaluera particulièrement les motivations des étudiants provenant de masters dans d'autres domaines, tels que l'histoire contemporaine ou la physique, qui souhaitent soudainement se tourner vers le droit. L'objectif est de s'assurer que ces étudiants ont un projet sérieux et ne changent pas de domaine sur un coup de tête.

En somme, ces modifications visent à encadrer plus rigoureusement les admissions en licence droit, en exigeant des justifications claires pour les transferts de dossier et en évaluant sérieusement les motivations des étudiants provenant d'autres domaines.

Le deuxième groupe important d'étudiants concerne ceux provenant des filières AES (Administration Économique et Sociale) au sein de l'établissement. J'ai déjà discuté de cette question avec le doyen de la faculté AES, Moussa Thioye, pour déterminer le moment le plus logique pour que ces étudiants basculent en droit, et vice versa, puisque nous avons également des étudiants en droit qui se réorientent vers les filières AES.

Après une analyse approfondie, il apparaît que le passage d'AES à droit en fin de premier semestre (S1) n'a guère de sens, car nous ne disposons pas encore des résultats des examens. De même, un basculement en L3 semble peu pertinent. La meilleure période pour cette réorientation serait donc la transition de L1 AES à L2 droit, en fonction du dossier académique de l'étudiant.

Cette réorientation doit être bien fondée et repose sur plusieurs critères : les résultats académiques des étudiants, notamment s'ils ont validé leur première année en AES. Ensuite, une deuxième phase de réorientation est envisageable au niveau master, car nos programmes de master accueillent un nombre significatif d'étudiants provenant des filières AES.

Monsieur le doyen donc à Moussa Thioye, doyen de la faculté AES, d'examiner les dossiers des étudiants en fin de L1 et en fin de L3 pour leur admission en droit. Il est important de noter que cette proposition ne nécessite pas un engagement réciproque. Si le doyen souhaite accueillir des étudiants en droit en fin de premier semestre, cela ne pose pas de problème. De même, si nos étudiants en difficulté préfèrent se réorienter vers les filières AES, il n'y a aucune objection.

Il est également pertinent de souligner que, bien que le nombre d'étudiants concernés ne soit pas énorme, il reste significatif. L'année dernière, par exemple, environ 62 étudiants ont

effectué cette transition, ce qui montre que ce phénomène n'est pas anecdotique et mérite une attention particulière.

En résumé, la réorientation des étudiants entre les filières AES et droit doit être soigneusement étudiée et encadrée pour garantir le succès académique de ces étudiants.

Voilà un peu l'idée générale des étudiants qui peuvent arriver, donc des conditions d'accès en licence 1, licence 2.

En licence 3, le nombre d'étudiants accueillis est relativement faible. La seule catégorie d'étudiants que nous sommes contraints d'accueillir est celle issue des Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) avec lesquelles nous avons des conventions. Ces étudiants s'inscrivent progressivement en L1 et L2, et peuvent, sous certaines conditions, s'inscrire directement en L3. Par exemple, un étudiant titulaire d'un Bac+2 inscrit dans une CPGE mais n'ayant pas réussi le concours pour lequel il se préparait peut s'inscrire directement en L3. Cette situation ne s'est pas encore produite, mais il est important de prévoir comment accueillir ces étudiants de manière sereine. Ces derniers sont généralement très travailleurs et bien formés, mais certains d'entre eux n'ont jamais étudié le droit, car les conventions avec certaines CPGE n'incluent pas cette discipline. Il sera donc nécessaire de mettre en place des dispositifs pour faciliter leur intégration, tels que l'inscription à des universités d'été ou des programmes de rattrapage. Il faudra également identifier ces étudiants dès leur inscription et les orienter vers les ressources appropriées pour qu'ils puissent s'adapter efficacement au programme de licence 3. Bien que le nombre d'étudiants en L3 provenant des CPGE soit limité, il est crucial de prévoir des mesures spécifiques pour assurer leur réussite académique.

Remarques :

- Dans le paragraphe L2, il n'y a pas la ligne, que l'on retrouve dans l'accès en L1 et l'accès en L3, sur le redoublement possible dans les limites de prévues si L2 mention droit suivie à l'Ecole de droit de Toulouse.
- Dans les questions formelles, si on le vote, il y a la notion qui revient très souvent c'est que les instituts catholiques ne délivrent pas leurs propres diplômes mais ont des conventions avec des universités françaises qui reconnaissent ces diplômes. Cependant, il y a une discussion en cours sur le déconventionnement de certains instituts catholiques, ce qui pourrait poser un problème pour les étudiants passant par ces établissements. Si les instituts ne sont plus conventionnés, leurs diplômes ne seraient pas reconnus comme des diplômes nationaux. Pour éviter cette situation, Madame Marie Bassano propose de préciser que les étudiants doivent avoir une convention avec une université ou passer par un jury électoral pour que leurs diplômes soient reconnus. Cette clarification permettrait d'éviter des difficultés administratives futures et de s'assurer que les étudiants ont bien un diplôme reconnu par l'État. Elle souligne également l'importance de cette précision pour anticiper et résoudre d'éventuelles complications dans différents lieux.
- Préciser que le statut d'AJAC n'est pas accepté du tout, ce n'est pas une recommandation.
- Sur la capacité en droit, il est noté « accès en licence de droit si capacité validée avec 15 de moyenne à chacune des années », sauf que maintenant, il y a une

possibilité de faire la formation en un an. Donc, il faudrait mettre 15 de moyenne sur la formation ».

Ce point est adopté à l'unanimité.

5. IEJ : tarif boursier 150€ pour les droits complémentaires Master métiers de la justice

À ce jour, les préparations de l'IEJ (ENM, Greffes, GDP-SOG-SP) dont les droits d'inscription s'élèvent à 750 euros sont accessibles pour les étudiants boursiers au tarif de 150 euros, à l'exception de la préparation CRFPA dont le tarif boursier est de 100€. Compte tenu du fait que les autres préparations proposent un tarif boursier à 150€ et que ce tarif inclut pour le CRFPA l'inscription à la préparation et l'inscription à l'examen d'entrée au CRFPA, nous souhaiterions le faire évoluer à 150 euros également. De même, dans le cadre du nouveau master métiers de la justice, qui comprend les deux publics CRFPA et ENM, des droits complémentaires de 750 euros sont mis en place pour chacune des deux années de master et nous souhaiterions pouvoir y associer un tarif boursier de 150 euros.

Pour information, les droits complémentaires comprennent les services suivants :

- L'accompagnement individualisé pour la préparation aux oraux et la méthodologie
- Le tutorat par des intervenants professionnels
- L'accès Moodle à la préparation digitalisée

Ce point est adopté à l'unanimité.

6. Charte des examens

Le point numéro 6 concerne la charte des examens, notamment la question de la sortie des étudiants pendant les épreuves. Initialement, il n'y avait pas de règles claires sur ce sujet, mais récemment, certaines composantes comme TSM et TSE ont rencontré des difficultés en raison de l'utilisation d'outils comme ChatGPT pour obtenir rapidement des réponses.

Monsieur Olivier Blin a proposé de modifier la charte des examens pour mieux encadrer les sorties temporaires. *La nouvelle proposition stipule que pour les épreuves de plus de deux heures, une sortie peut être demandée après la première heure, mais toute demande 30 minutes avant la fin ne sera pas autorisée. Les étudiants doivent être accompagnés par un surveillant.*

Cependant, il y a des préoccupations quant à l'interprétation de ces règles, car elles pourraient permettre aux étudiants de sortir pour n'importe quel motif et durée.

Les difficultés soulevées par les propositions de modification de la charte des examens sont multiples et complexes :

Interprétation des motifs de sortie :

- La proposition de Monsieur Olivier Blin restreint les sorties temporaires aux raisons de santé, à l'appréciation du responsable d'amphithéâtre. Cependant, cela pourrait être interprété de manière trop stricte, empêchant des sorties nécessaires pour des raisons médicales urgentes ou des besoins physiologiques comme les menstruations.
- Il y a une préoccupation que cette restriction pourrait ne pas prendre en compte suffisamment les besoins spécifiques des étudiants, notamment ceux ayant des conditions médicales particulières.

Temporalité des sorties :

- La nouvelle proposition stipule que les sorties peuvent être demandées après la première heure et demie d'épreuve et avant la dernière demi-heure. Cela pourrait être perçu comme une restriction excessive, surtout pour des épreuves de longue durée où les besoins physiologiques peuvent survenir à n'importe quel moment.
- Il y a également une inquiétude concernant la gestion des sorties lorsque plusieurs étudiants demandent à sortir en même temps ou lorsqu'un surveillant est seul et ne peut pas accompagner un étudiant.

Surveillance et sécurité :

- La question de savoir ce qu'il advient si un surveillant est seul dans l'amphithéâtre et doit accompagner un étudiant sortant temporairement est cruciale. Cela pose des problèmes de sécurité et de surveillance, surtout dans les grandes salles où plusieurs étudiants peuvent demander à sortir simultanément.
- Il y a une préoccupation que la charte actuelle ne prévoit pas suffisamment de solutions pour ces situations, ce qui pourrait compromettre l'intégrité des examens.

Égalité et équité :

- La proposition doit également prendre en compte les questions d'égalité entre les étudiants. Par exemple, les besoins spécifiques des femmes pendant leurs menstruations doivent être pris en considération sans stigmatisation.
- Il est important de s'assurer que toutes les conditions médicales sont traitées avec la même attention et respect, afin de garantir une égalité de traitement pour tous les étudiants.

Pratique et réalisme :

- La proposition doit être réaliste et pratique à mettre en œuvre. Par exemple, il pourrait être difficile de surveiller efficacement un amphithéâtre si plusieurs sorties sont demandées simultanément.
- Il est également important de prévoir des solutions pour les situations où les conditions de surveillance ne permettent pas d'accompagner un étudiant sortant temporairement.

Bien que la proposition vise à renforcer l'intégrité des examens, elle soulève des préoccupations importantes concernant la gestion des besoins physiologiques et médicaux des étudiants, la sécurité et la surveillance, ainsi que l'égalité et l'équité. Il est crucial de trouver un équilibre qui respecte ces différentes dimensions tout en assurant la rigueur des examens.

Étant entendu que la gestion des examens est une tâche complexe qui nécessite une planification minutieuse et une coordination efficace. Les défis logistiques, tels que la distribution des étiquettes autocollantes et le contrôle d'identité, peuvent souvent entraîner du chaos et des inefficacités. Cependant, en adoptant une approche structurée et en implémentant certaines améliorations, il est possible de rendre ce processus plus fluide et efficace. L'une des premières étapes pour améliorer la gestion des examens est de préparer soigneusement les éléments nécessaires avant le jour de l'examen. La distribution anticipée des étiquettes autocollantes aux étudiants peut éviter la cohue au début de l'épreuve. En distribuant ces étiquettes à l'avance, les surveillants peuvent se concentrer davantage sur la surveillance et la gestion du temps pendant l'examen. De plus, il est crucial de former adéquatement le personnel chargé de la distribution des étiquettes et du contrôle d'identité. Une formation approfondie permettra aux surveillants de gérer ces tâches de manière efficace et professionnelle, réduisant ainsi les erreurs et les retards. L'intégration de la technologie peut également jouer un rôle clé dans l'amélioration de la gestion des examens. Par exemple, l'utilisation de systèmes de lecture automatique pour vérifier les identités et les étiquettes peut accélérer le processus d'entrée des étudiants. De plus, permettre aux étudiants de venir avec leurs propres étiquettes imprimées à l'avance pourrait être une solution, bien que cela nécessite des mesures pour éviter les échanges. L'organisation spatiale de l'amphithéâtre et la gestion du flux des étudiants sont également des aspects importants à considérer. Une entrée structurée par sections ou groupes peut aider à éviter le chaos et à faciliter la distribution des étiquettes. De plus, un système centralisé de surveillance où une personne est dédiée à la vérification des identités et des étiquettes, tandis que d'autres surveillent les étudiants, peut améliorer l'efficacité globale. La communication et la coordination entre les surveillants sont essentielles pour assurer une gestion fluide des examens. Un briefing pré-examen pour expliquer clairement le processus aux étudiants peut réduire les malentendus et les erreurs. De plus, une bonne communication entre les surveillants permet de s'assurer que toutes les tâches sont accomplies sans lacunes. Enfin, il est important de recueillir des retours d'expérience après chaque session d'examen pour identifier les points à améliorer. L'analyse des temps nécessaires pour chaque étape du processus (distribution des étiquettes, contrôle d'identité, etc.) peut fournir des insights précieux pour optimiser le processus.

En adoptant une approche structurée et en implémentant ces suggestions, il est possible de rendre la gestion des examens plus efficace et moins chaotique. Une préparation minutieuse, l'utilisation de la technologie, une organisation spatiale adéquate, une communication efficace et une évaluation continue sont les clés pour améliorer ce processus crucial dans toute institution académique.

Le texte est adopté à l'unanimité.

7. Demande de subvention :

7 – A Journée annuel AFDS

L'association française de droit de la santé organise une journée Nous avons été sollicités pour prendre en charge deux pauses et un déjeuner. La demande a été faite tardivement par Isabelle Poirot-Mazères, ce qui explique le délai dans la communication. Le coût total est de 706,29€. Cette subvention a déjà été commandée et est nécessaire pour l'organisation de cette journée, qui vise à accueillir des associations savantes. La somme, bien que modeste, est considérée comme essentielle pour maintenir cet accueil privilégié.

Ce financement est adopté à l'unanimité.

7 – B Prépa Talents étudiants du M2 DPG.

Dans le cadre de la Prépa Talent, deux étudiants, Thibaut Girard et Ethan Milin, ont besoin d'aide financière pour passer le concours d'inspecteur externe des finances publiques. La politique générale encourage les étudiants à participer à ces concours, car ils représentent un débouché important pour leur carrière.

Le coût total pour les deux déplacements est de 280 € par étudiant, soit 560 € au total. Ces fonds sont déjà octroyés par le ministère dans le cadre de la convention Prépa Talent et nécessitent une décision du président pour être libérés.

Ce financement est adopté à l'unanimité.

8. Questions diverses

8 – A DLC : 3èmes Journées Internationales Étudiantes de Droits Humains et Mémoire

Le dernier point abordé concerne l'organisation des Journées internationales étudiantes de droits humains et mémoire par le DLC. Ces journées incluent diverses activités telles que des conférences, des projections de films, et la participation d'experts internationaux, dont certains interviennent à distance. Une demande tardive a été faite pour prendre en charge le déplacement de Gustavo Galon, ambassadeur plénipotentiaire de la Colombie auprès des Nations Unies à Genève. Le coût inclut le transport, l'hébergement et les repas. Le DLC participe également en finançant une partie des frais, notamment un repas et une projection de cinéma.

Ce financement est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h35.